

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

Organe de l'Archevêché et de toute la Province Ecclésiastique
de Saint-Boniface

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

VOL. I.

15 FÉVRIER, 1902.

No. 2

COMMUNICATIONS OFFICIELLES DE L'ARCHEVECHE.

FEUILLE OFFICIELLE POUR LES MARIAGES.

Désormais, quand la dispense de trois bans aura été accordée par l'Ordinaire, on voudra bien marquer le mot "*dispensation*" après les mots "By license or by bans."

Par ordre de Mgr l'Archevêque.

* * *

RÈGLEMENT DU CARÊME DANS LE DIOCÈSE.

1o. Tous les jours du carême, les dimanches exceptés, sont jours de jeûne.

2o. Abstinance :—(a) Tous les mercredis et vendredis. (b) Un seul jeudi : le Jeudi Saint. (c) Deux samedis : le samedi des Quatre-Temps et le Samedi Saint.

3o. Les autres jours, ceux qui jeûnent peuvent faire un repas gras. Ceux qui ne jeûnent pas peuvent faire les trois repas gras.

4o. Il est défendu de faire usage de viande et de poisson au même repas, même le dimanche.

5o. Il est permis de faire usage du gras de l'animal pour la friture, la cuisson ou la préparation des aliments maigres. (On peut se servir du gras du lard pour la soupe). On peut, le soir du jour où il est permis de faire un repas gras, manger le reste de la soupe grasse du midi

MATIÈRE DU SAINT SACRIFICE DE LA MESSE.

AVERTISSEMENT.

A propos du vin de messe, Mgr l'Archevêque désire renouveler l'approbation donnée déjà au vin de Saint-Nazaire fabriqué à Québec, sous la surveillance de l'autorité ecclésiastique, et que l'on trouve en vente chez les marchands de vin catholiques de Winnipeg.

Sa Grandeur désire mettre le clergé en garde contre les nombreuses falsifications du vin, et Elle laisse toute la responsabilité de leur acte à ceux qui se servent de vin non autorisé dans le diocèse.

* * *

De Sanctissimæ Eucharistiæ specierum genuinitate et conservatione curanda ad Revmos DD. locorum Ordinarios.

E'me ac R'me Domine,

Pluries et variis ex locis Supremæ huic Congregationi S. Officii dubia proposita sunt circa materiam (panem et vinum) SS'mi Eucharistici Sacramenti. Cum enim inhonestorum quorundam mercatorum eo iam malitia pervenerit, ut farinas triticeas aliarum tum vegetalium tum etiam mineralium substantiarum admixtione adulterare, vinaque vel ex toto vel ex parte haud ex genimine vitis conficere passim non vereantur, cumque non raro difficile admodum sit, vel ipsis chimices peritis huiusmodi fraudes agnoscere; non immerito dubitatum est, num ad licitam, imo et validam consecrationem farinæ vel hostiæ vinaque quæ sunt in commercio, tuto adhiberi valeant.

Cum res, ut patet, maximi sit momenti, et, ceterum, de farinarum vinorumque frequentibus adulterationibus dubitari nequeat; E'mi DD. Cardinales una mecum Inquisitores Generales pastorem R'morum DD. Ordinarios sollicitudinem excitandam censuerunt ut, accuratis institutis investigationibus, si quos abusus irrepsisse compererint, funditus convellere satagant, ac diligenter caveant ne quid in posterum in propriis ditionibus fiat quod a latis uedum circa naturam sed et circa conservationem Sacrarum Specierum dispositionibus, quæ a probatis auctoribus traduntur quæque præsertim in Rubricis Missali Romano præpositis continentur, quomodocumque sit absonum. Quoties vero de vena-

lium farinarum vel hostiarum vinorumque genuinitate rationabile adsit dubium, Sacerdotes sibi subditos ab eorum usu in conficiendo SS'mo Altaris Sacramento omnino prohibeant eosque practicum rationem doceant genuinam materiam sibi comparandi. Quod demum, spectat ad Missas dubia materia antehac forte celebratas, ad S. Congregationem recurrant.

Quæ quidem omnia dum, ut mei muneris est, cum Em'tia Tua communico, libenter occasionem nactus, fausta quæque ac felicia Tibi precor a Domino.

Datum Romæ ex S. O. die 30 Aug. 1901.

Addictissimus obsequentissimus famulus verus

L. M. CARD. PAROCCHI.

APPEL

EN FAVEUR DES OEUVRES CATHOLIQUES DU DIOCESE DE SAINT-BONIFACE MANITOBA.

Quand le soir, au pied du tabernacle de Jésus-Hostie, je prête l'oreille aux voix qui s'élèvent de toutes parts et qui demandent secours et appui, je répète, l'âme angoissée, les paroles du Divin Maître à ses disciples en présence de la foule affamée :

“ Oú prendrons-nous du pain pour les rassasier tous ? ”

Mais que disent donc ces clameurs nombreuses qui retentissent constamment aux oreilles du premier pasteur du diocèse ?

VOIX DES ENFANTS

D'abord, c'est la voix de plusieurs milliers d'enfants catholiques venus dernièrement de la Galicie, empire d'Autriche. Ces pauvres enfants (plus de 4,000) condamnés à grandir dans l'ignorance, ou, ce qui est encore pire, menacés d'une éducation protestante dans les écoles ouvertes dernièrement, en plusieurs endroits, par des ministres protestants (Mission-Schools, Ecoles-Missions), nous demandent à grands cris des maîtres et maîtresses catholiques.

Or, il nous faudrait fonder à grands frais, une école normale catholique pour subvenir à ce besoin pressant, mais où trouver les ressources nécessaires ?

A cette voix s'ajoute aussi celles des enfants de nos catholiques de Winnipeg, obligés de payer de lourds impôts, chaque année (au moins 8,000 piastres : 40,000 francs), pour les écoles publiques ou protestantes, pendant qu'ils sont obligés de payer pour leurs propres écoles catholiques laissées dans la détresse depuis 11 ans !

VOIX DES ORPHELINS

Une autre clameur vient des pauvres petits orphelins dont l'abri n'est pas assuré à cause de la dette énorme qui pèse sur l'orphelinat St Joseph, de Winnipeg. C'est à la charité catholique que ces chers enfants demandent leur pain quotidien.

VOIX DES SAUVAGES MASKÉGONS

Du fond du grand Lac Winnipeg, sur les bords de la Rivière Nelson, les sauvages maskégons, les uns païens et les autres méthodistes de nom, ont également fait entendre un cri de détresse :

“ O Grand Chef de la prière, envoie-nous des Robes-Noires.

“ Ceux qui nous enseignent ‘ la prière des Anglais,’ des protestants (Shakanashi anamiawin) nous disent que le Grand Esprit ne veut pas que nous apprenions ‘ la prière des Français,’ c'est-à-dire des catholiques (wemitikoshi anamiawin), puisque tes prêtres ne nous visitent pas ; mais, nous ne voulons pas écouter ceux qui viennent nous prêcher avec une femme et des enfants, nous voulons voir la Robe-Noire, qui n'a ni femme ni enfants, et qui vient du ciel.”

Que de dépenses nécessitera la mission déjà commencée au Lac Lacroix (Cross Lake) par le vénérable Père Bonald qui va reprendre, à un âge avancé, une vie de sacrifices et de privations continuels.

VOIX DES COLONS CATHOLIQUES DE JÉSUS-HOSTIE LUI-MÊME

Enfin, une quatrième clameur s'élève de nos colonies naissantes formées par des catholiques venus du Canada, des Etats-Unis, de France, de Belgique, de Pologne, d'Irlande, d'un peu partout. Ces nouveau-venus demandent des missionnaires.

Mais, outre qu'il est difficile d'en trouver, il faut leur procurer le pain et le vêtement : car les nouveaux arrivés sont, pour la plupart, trop pauvres pour faire vivre leur missionnaire.

La fondation de paroisses catholiques, et, la plupart du temps, de paroisses catholiques et françaises, est, ce nous semble, l'œuvre par excellence.

Il n'y a peut-être pas de moyen plus efficace d'étendre et d'affermir ici-bas le règne de Jésus-Christ, et laissez-moi ajouter, de nationalité française, que la fondation et le développement d'une paroisse, soit en aidant le missionnaire à vivre, soit en contribuant à la construction d'une petite chapelle, soit en donnant un calice, un ciboire ou des ornements sacerdotaux.

Ce n'est pas seulement le colon qui demande un prêtre et le prêtre qui sollicite, ce qui contentait les apôtres, mais c'est, en quelque sorte, Jésus-Hostie lui-même qui demande un calice pour s'immoler, un ciboire pour demeurer avec ses enfants, un tabernacle pour en faire sa prison d'amour.

Dir paroisses, au moins, sont en formation en ce moment et attendent du secours pour grandir et se suffire ensuite à elles-mêmes comme leurs devancières.

La charité catholique, la charité française surtout, est inépuisable, elle met son bonheur à vérifier la parole du Divin Maître lui-même : " Il est plus doux de donner que de recevoir." Restera-t-elle sourde à ma voix qui est celle des petits, des humbles, des pauvres, la voix des enfants délaissés, des orphelins, des pauvres enfants des bois, la voix de pieux fidèles désireux de conserver leur foi, la foi de leurs ancêtres !

N'est-ce pas la voix de Dieu qui vous parle au cœur si vous l'écoutez en faisant l'aumône ? ce Maître si bon, si généreux vous

le rendra au centuple. Puisse votre foi vive, votre amour pour la Sainte Eglise et votre compassion pour les abandonnés, les pauvres sauvages, et les églises pauvres vous inspirer de concourir à des œuvres si excellentes ! OUI, DIEU LE VEUT, DIEU LE VEUT !

Nous ne demandons rien pour nous-mêmes, nous demandons pour les pauvres de Jésus-Christ, pour les petits qu'Il aime, et pour ses saints autels.

Cinquante-deux messes seront dites, chaque année, pour les bienfaiteurs de nos orphelins et je promets, pour ma part, de dire la messe du premier vendredi de chaque mois à l'intention de nos chers bienfaiteurs.

† ADÉLARD, O. M. I.,

Archevêque de Saint-Boniface.

Archevêché de Saint-Boniface, Man., Noël 1901, Premier de l'An 1902.

MGR GRANDIN DANGEREUSEMENT MALADE.

EDMONTON, 5 Février, 1902.

Révérénd et Bien Cher Père,

J'ai eu la triste consolation de donner le Saint Viatique et l'Extrême Onction à notre vénérable, tant aimé, et si pieux Mgr Grandin. Avec quelle foi et quel amour il a reçu ces grâces si précieuses ! Avec quelle piété il a fait sa profession de foi, et renouvelé ses vœux de religieux oblat de Marie Immaculée ! Avec quelle humilité il nous a demandé pardon de ses négligences et des peines qu'il croit de nous avoir faites ! Avec quel empressement il nous a bénis, et offert le sacrifice de sa vie pour son clergé, son diocèse, et la conversion des pécheurs !

Monseigneur est bien mal. Sa vie est en danger ; nous ne désespérons pourtant pas encore. Mais prions, prions beaucoup pour lui, et supplions le Cœur de Jésus, par le Cœur de Marie, de le conserver encore longtemps à notre filiale et fraternelle affection, au bien des âmes de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, et du cher diocèse de Saint-Albert.

H. LEDUC, O. M. I.,

Prêtre.

LA COLONIE DES MÉTIS.

Sur les Bords de la Branche Nord de la Saskatchewan.

(DIOCÈSE DE SAINT-ALBERT)

Comme plusieurs personnes, dans le diocèse, désirent savoir ce que nous pensons de la fameuse " Colonie des Métis," voici les explications que nous croyons devoir leur donner :

La " Colonie des Métis " est une des plus excellentes œuvres que le Gouvernement Canadien ait entreprise à la demande de l'Église Catholique et de citoyens marquants qui croient à la philanthropie. C'est une œuvre bonne et hautement approuvée par l'épiscopat de la province ecclésiastique de Saint-Boniface, dont le Vénérable Père Lacombe a été et est toujours le représentant auprès des autorités civiles et religieuses. C'est le dernier mot de notre affection et surtout de l'affection du vieux missionnaire, du " vieux connaissant," pour le peuple si intéressant des Métis, auquel la civilisation doit une grosse dette de reconnaissance dans tout le Canada occidental. C'est une sorte de seigneurie, de bien de famille, que le Gouvernement, comme un père sage, met à la disposition des Métis, qui y trouveront toujours asile et protection ; en même temps qu'ils y jouiront, sous la sollicitude paternelle des missionnaires, d'une vie ennoblie par le travail. C'est là que les descendants des anciens maîtres de nos immenses prairies de l'Ouest pourront retrouver quelque chose de la paix et de la félicité de leur ancienne vie dans la prairie. Là, qu'au pied des autels et sous l'œil vigilant de leurs chers missionnaires, ils élèveront leurs enfants et en feront de bons citoyens et surtout de bons chrétiens.

Cette colonie n'est pas destinée à ceux de " nos gens " qui ont su se créer des positions honorables et indépendantes au Manitoba et au Nord-Ouest et qui sont l'honneur de leur race et de notre foi. Elle est pour ceux, et combien nombreux sont-ils, qui ont été victimes du régime nouveau et sont menacés, dans un avenir trop prochain, de n'avoir plus à eux un pouce de terre sous les pieds.

Où iront-ils dans leur détresse ? Que deviendront-ils au milieu de ces populations nouvelles dont ils ne sont pas compris et qui

semblent leur dire : “ Eloignez-vous d'ici. Reculez de plus en plus vers le désert. Il n'y a plus de place ici pour vous.” Quiconque lira les lettres des Métis, adressées au bon Père Lacombe, ne pourra s'empêcher d'être ému. En outre, combien de grands *ranchers* ont dit au Père Lacombe : “ Débarassez-nous de ces gens-là. Amenez-les loin d'ici.”

C'est pour remédier à cette infortunée situation que “ la colonie ” a été fondée. C'est pour créer un refuge à ces chers Métis dont les ancêtres ont souvent partagé leur dernier morceau de pain avec les missionnaires, que ceux-ci ont tenu à ce que dans l'Ouest il y ait *un coin de terre* où tout Métis, seul ou avec sa famille, soit le bienvenu, soit reçu à bras ouverts, soit chez lui. Un coin de terre où tout ce que le Métis possèdera soit à lui, bien à lui seul. Et non seulement tout ce qu'il possèdera en arrivant, mais tout ce qu'il pourra acquérir par son travail. Des pères peuvent-ils traiter leurs enfants avec plus d'affection ?

Seulement, pour obvier à un inconvénient qui s'est présenté en d'autres circonstances, les Métis n'auront que l'usufruit des terres dont ils jouiront sans en avoir la propriété et ils seront, par conséquent, incapables de vendre ou d'hypothéquer les 40 ou 80 acres de terres, ou plus encore, qu'ils peuvent choisir où bon leur semble et cultiver comme ils l'entendent.

Libres de travailler la terre ou d'élever des animaux, ou de se livrer à la chasse ou à la pêche, les Métis jouiront de tous leurs droits de citoyens et ils garderont en particulier leurs droits de vote. Il n'est pas question ici de *traité* comme pour les Indiens. Mais il est bien entendu que dans la “ Colonie ” le Métis vivra de son travail comme un homme libre, et non de la charité, comme un mendiant.

La colonie est son domaine inaliénable, son chez lui. Ce n'est point une réserve. Le Métis y est libre, de la liberté des citoyens et des enfants de Dieu. Il n'y est pas *parqué*, comme pourrait le croire et le dire un éleveur de chevaux, parlant de ce qu'il ne connaît point. Le Métis arrive et part quand il veut. Il a à sa disposition du bois de construction et un moulin à scie. Comme il y a également un moulin à farine, s'il veut cultiver le blé, il pourra faire moudre quand il voudra.

Combien de Canadiens-français ou d'Européens seraient heureux dans des conditions si honorables et si avantageuses, et arriveraient vite à une honnête aisance !

De fait, la " Colonie des Métis," commencée depuis 1896, a réussi. Il n'y a qu'à lire le rapport si clair et si intéressant du Vénéral Père Lacombe pour s'en convaincre.

" Nous avons aujourd'hui," dit le Révéral Père, " 70 familles donnant une population de 600 âmes. Ce chiffre serait beaucoup plus élevé, si nous avions voulu recevoir de suite des familles vivant au Dakota (Etats-Unis), désireuses de passer la frontière.

" Au début de notre œuvre, nous avons compris qu'il nous était impossible de songer à aider les Métis, sinon dans une mesure bien limitée. Tout de suite, nous leur fimes comprendre qu'ils devaient puiser dans leur énergie, leur travail de chaque jour, les moyens d'assurer leur existence. Ils l'ont compris et se sont mis à l'œuvre. Par la culture de la terre, l'élevage des bestiaux, la chasse et la pêche, ils ont réussi à faire face aux difficultés. Avec l'aide du gouvernement, nous avons pu nous munir d'instruments agricoles que nous prêtons au Métis. Quelques-uns d'entre eux ont pu s'en procurer de leurs propres deniers. Aujourd'hui, il y a environ 1800 acres en culture. Le nombre des animaux appartenant aux Métis atteint le chiffre de 1500 bêtes à cornes et 900 chevaux. Il y a une école spacieuse pouvant contenir 150 enfants. Cette école est sous le contrôle des Révéral Sœurs de l'Assomption de Nicolet dont le dévouement et le succès sont dignes de tout éloge. En ce moment, le nombre des élèves, tous Métis, est de 64, que nous devons habiller, nourrir et instruire. Faute de ressources, nous avons dû remettre à plus tard l'entrée d'une centaine d'enfants qui seraient en âge d'aller à l'école."

J'avoue que, pour moi, le succès de la " Colonie des Métis " est assuré. La seule question à régler, et à régler au plus vite : c'est le maintien de cette belle école entièrement à la charge de la mission. Or, d'ici à quelques années, les Métis ne pourront pas la maintenir par eux-mêmes, et la mission est trop pauvre pour en prendre toute la charge, malgré les labeurs incessants et gratuits des chers frères convers oblats.

Qui donc se chargera du maintien de cette école, sinon la charité des catholiques ou l'aide du Gouvernement ?

Assurément, le Gouvernement d'Ottawa a fait beaucoup pour nos chers Métis en leur donnant des " scrips " dont ils ont, hélas ! peu profité, en règle générale. On ne peut pas dire que nos gouvernants actuels sont tenus à faire davantage. Et il est à regretter que nos Métis n'aient pas consenti, comme on le leur a proposé

d'abord, à faire une réserve d'argent pour l'éducation de leurs enfants.

Toutefois, comme le Gouvernement est intéressé à ce que la génération actuelle ne croupisse pas dans l'ignorance en dehors des écoles, ne serait-il pas opportun de songer à une allocation pour l'école de la Colonie des Métis, à la condition qu'en plus des connaissances requises dans les écoles ordinaires, on y adjoigne l'enseignement de l'agriculture et des métiers utiles à ces chers enfants métis, en général si intelligents et si adroits. En Europe, et surtout en Angleterre et en Irlande, il existe, dans les centres et aux frais du Gouvernement, des écoles semblables pour les enfants pauvres. Le Gouvernement Canadien ne pourrait-il pas faire quelque chose dans ce sens? L'école doit être le facteur puissant qui résoudra la question métisse. C'est à l'école et par l'école, surtout s'il nous était possible d'avoir une "Farming School," que nos jeunes Métis prendront l'habitude du travail et deviendront agriculteurs.

Il est profondément regrettable que nos Métis soient constamment sollicités, par les ministres protestants, d'envoyer leurs enfants aux écoles de ces bons ministres pour qui l'âme des enfants est un bien mince souci.

Que ceux qui aiment l'âme des petits enfants y pensent sérieusement.

Ainsi donc, l'œuvre de la colonie ne peut aller que de mieux en mieux. Nos Métis travaillent et vivent du fruit de leur travail et de leur énergie. Le succès présent est un gage de succès pour l'avenir. Seul, le problème du maintien et de l'entretien de l'école est à résoudre.

Quand je songe à la somme de bien que cette "Colonie" est appelée à faire, j'en suis tout ému et j'en bénis Dieu dans l'effusion de mon âme. Je ne m'inquiète pas des reproches et des insultes infligés au bon Père Lacombe, non seulement par des étrangers mais même par plusieurs de "nos gens" et par d'autres qui devraient mieux comprendre cette œuvre; et nous nous disons: c'est la preuve de la bénédiction de Dieu sur ce projet.

Qui ne sait que c'est le sort des âmes généreuses de faire des ingrats, et c'est le propre des grandes âmes de leur pardonner facilement. Les parents en savent quelque chose.

Chacun sait comment l'illustre Mgr Taché a été traité et par les gens du pays et par les nouveau-venus à qui il avait fait le plus de bien.

C'est l'histoire des Hébreux qui avaient la bouche pleine de la viande d'oiseaux envoyés miraculeusement et qui murmuraient contre le Seigneur ! Cette race-là ne meurt point.

Au reste, ces reproches mal fondés, ces insultes irréfléchies ne s'arrêtent pas au vénérable missionnaire ; ils arrivent jusqu'à nous, les évêques, ses pères en Dieu. Car la " Colonie des Métis " n'est n'est pas précisément l'œuvre personnelle du Révérend Père Lacombe, c'est l'œuvre conjointe du Gouvernement et de l'Eglise du Nord-Ouest, sous la direction de la très-méritante Congrégation des Oblats.

Tous nous sommes désireux de ménager à nos chers fils, les Métis, les premiers-nés de la foi dans ce pays, un héritage béni où ils peuvent aller raviver leur foi, se prémunir contre les dangers qui les menacent, et réparer les brèches de leur petite fortune ; c'est là qu'ils retrouveront, dans la ferveur, les consolations des pratiques religieuses, eux qui aiment tant notre sainte religion et ses ministres. Là, vivant paisiblement et chrétiennement, ils chanteront avec le Roi-Propète, à l'ombre du tabernacle : "*Sub umbra illius quem desideraveram sedii et fructus ejus dulcis gutturi meo*" (*Je me suis assis à l'ombre de cet oasis que j'avais tant désiré, près de ce Dieu de mon enfance qui est devenu pour moi l'arbre de vie. J'ai mangé de son fruit et je l'ai trouvé bien doux*). Je ne crois pas qu'il y ait au monde un peuple plus religieux et plus industrieux, plus doux et plus intelligent que le peuple métis quand il écoute la voix du missionnaire.

Nous bénissons de grand cœur dans l'effusion de notre âme tous nos chers Métis, dans la colonie ou ailleurs et nous souhaitons que cette bénédiction s'ajoute à celles de leurs premiers pères, mes illustres prédécesseurs, Mgr Provencher et Mgr Taché.

Benedictiones patris tui confortatae sunt benedictionibus patrum ejus.

Fait à Saint-Boniface, le 2 février, 1902, en la fête de la Purification ou " Chandeleur."

† ADÉLARD, O. M. I.,

Arch. de Saint-Boniface.

 NOVICES INDIENNES.

Quatre petites filles indiennes de l'École Industrielle de Saint-Boniface viennent d'entrer au Noviciat des Sœurs Auxiliaires des Sœurs Grises, à Saint-Boniface. Ces jeunes filles parlent trois langues : le sauteux, le français et l'anglais. Espérons qu'elles persévéreront.

 UNE MÈRE GALICIENNE.

Une vraie mère catholique, c'est une de nos bonnes paroissiennes de l'Église du Saint-Esprit, à Winnipeg.

L'enfant de cette femme, âgé de sept ans, est à l'Orphelinat Saint-Joseph. Or, la pauvre mère va voir le petit aussi souvent qu'elle peut et savez-vous de quoi elle lui parle ? Elle prend l'enfant dans ses bras et elle lui fait répéter ses prières en galicien ! C'est tout ce qu'elle lui dit, tout en lui donnant ses caresses maternelles. Et comme cette pieuse femme est employée à laver le plancher, elle demande alors aux RR. Sœurs la permission d'avoir son enfant près d'elle, et que lui dit-elle encore ? Elle lui répète ses prières !

Combien de mères catholiques canadiennes-françaises, et autres, à qui cette admirable mère galicienne fait la leçon !

 MOUVEMENT PROSÉLYTIQUE DES MINISTRES
 PROTESTANTS.

LA VAGUE DE L'ANGLISEMENT DANS MANITOBA.

(*La Presse*, 17 janvier, 1902).

La tendance à l'anglicisation que nous signalions, hier, à propos des îles Jersey, vient de souffler, d'une manière inattendue, sur l'irritante question des écoles du Manitoba, qu'on proclamait, encore ces jours derniers, morte et enterrée, pour la raviver avec une intensité nouvelle et l'aggraver au préjudice de nos coreligionnaires et de nos nationaux. Depuis le jour où le représentant du Saint-Siège a retiré cette question de l'arène politique et s'est chargé des revendications des catholiques, des satisfactions partielles ont été accordées dans les districts ruraux et l'apaisement s'était fait autour de

cette question, mais voilà que les sectaires qui nous ont déjà privés d'une partie de nos droits constitutionnels, veulent aggraver une loi déjà si rigoureuse et si oppressive pour les nôtres. Il est évident que ces fanatiques ne désarmeront pas tant qu'ils n'aurent pas assimilé tous les habitants de l'ouest à leur langue et à leur croyance.

Le *Telegram*, de Winnipeg, du 31 décembre dernier, donne le compte-rendu d'une assemblée qui avait eu lieu la veille dans les salles de la "Young Men Christian Association." Au nombre des assistants, on remarquait des officiers supérieurs du département de l'instruction publique, des orangistes marquants, des ministres des différentes dénominations protestantes, et une vingtaine de leurs principaux zélateurs. Le but de cette assemblée était d'aviser aux moyens les plus expéditifs d'instruire et d'assimiler les étrangers qui sont venus se fixer dans l'Ouest, c'est-à-dire, les Doukhobors, les Mennonites et les Galiciens; mais au cours de la discussion, il devint évident que ces derniers seuls étaient l'objet de la sollicitude des promoteurs de cette réunion.

Les Doukhobors occupent une situation privilégiée dans notre état social. Cette tribu excentrique, qui semble tombée d'une autre planète, sans culte ni code autre que l'égoïsme le plus raffiné, sans autre doctrine qu'un vague écho des rêveries de Tolstoi, est réfractaire à nos lois civiles et même au sentiment supérieur de l'intégrité de sa patrie d'adoption. Ils n'ont pas d'écoles, ils refusent de se soumettre aux lois concernant l'enregistrement des mariages, des naissances et des décès. Le mariage n'est pour eux ni un sacrement ni un contrat civil, mais un simple accouplement avec la lune et les étoiles pour témoins. Cependant, les sectaires anticatholiques sont pleins de prévenances pour ces nouvelles couches sociales: ils n'exigent rien d'eux, ils ne les contrarient en rien. Ils sont sûrs de les retrouver plus tard et d'en faire de fidèles alliés.

Mais il y a 15,000 Galiciens catholiques qui sont établis à Dauphin et dans les environs, c'est-à-dire à proximité des paroisses françaises et catholiques. C'est là ce qui émeut les sectaires. Les gens qui adorent le même Dieu, et qui prient devant les mêmes autels s'entendent facilement. C'est ce danger que les fanatiques veulent conjurer. Pour cela, il faut établir cinquante écoles parmi les Galiciens, amender la loi scolaire qui exige un enseignement bilingue, imposer une instruction exclusivement anglaise et rendre la fréquentation des écoles publiques obligatoire. Quant à la liberté individuelle, aux droits des pères de familles, il faut les supprimer

afin d'assimiler promptement ces races étrangères et d'en faire des Anglo-Saxons.

Voici le programme qui a été discuté à l'assemblée du 30 décembre. Rien, cependant, ne fut décidé, vû la dépense qu'entraînerait l'exécution d'un aussi vaste plan, mais une députation fut nommée pour "interviewer" le gouvernement et le prier d'en assurer le succès.

Le *Manitoba Free Press*, du 3 janvier, nous donne la suite de ce mouvement prosélytique. La députation se rendit auprès des ministres provinciaux et fit valoir l'importance de son projet. L'hon. M. Roblin se retrancha derrière la loi qui exige des écoles bilingues. Le professeur Patrick répondit que, si la loi ne permettait pas d'établir des écoles exclusivement anglaises, il fallait l'amender en ce sens, et que les exigences de la situation faisaient un devoir au gouvernement de rendre cet enseignement obligatoire.

Le Révérend Sparling dit que le pays ne peut pas permettre l'usage de différentes langues si nous voulons devenir une grande nation et, quelle que soit la loi, si elle nous contrarie, elle doit être amendée. Il n'est pas opportun d'intervenir auprès de nos concitoyens canadiens-français et allemands, mais il est convaincu qu'il eût été de l'intérêt général si l'éducation dans le passé avait été limitée à une seule langue. Il est d'avis que le système bilingue ne doit pas être étendu davantage.

L'hon. Premier Roblin félicita les membres de la députation de l'intérêt qu'ils portaient à l'éducation et les remercia des bons avis qu'ils lui avaient donnés. A une certaine époque, il avait été décidé de rendre l'éducation compulsive, mais des nécessités budgétaires avaient empêché la réalisation de ce projet. Il donna des détails complets sur les ressources financières du département de l'éducation, sur ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour obtenir le contrôle des terres réservées pour le fonds des écoles ainsi que le paiement des arrérages d'intérêt ; s'il peut entrer en possession de ces valeurs, il introduira le système d'éducation compulsive, sans égard aux différentes nationalités.

L'hon. C. H. Campbell protesta contre l'assertion que les Galiciens ne tenaient pas à leur langue ; ils y sont, au contraire, très-attachés. Il rappela à la députation que les terres occupées par les Galiciens n'étaient pas imposables, le gouvernement fédéral leur ayant accordé cette exemption. Il intima également que les Mennonites ne se soumettraient pas à un système d'éducation compul-

sive et que si on voulait les y forcer, il en résulterait des troubles sérieux

Le Rév. Dr Bryce donna des détails intéressants sur le prosélytisme qui se poursuivait chez les Galiciens : les Presbytériens ont quatre écoles qui donnent de bons résultats, mais, exclama-t-il, ce n'est pas quatre mais CINQUANTE écoles qu'il faut pour assimiler cette masse d'habitants. Le problème est difficile à réaliser mais il s'impose à l'attention du gouvernement.

Après un échange de vues sur des points d'une importance secondaire, il fut décidé qu'une députation se rendrait à Ottawa afin d'insister auprès de Sir Wilfrid Laurier pour que les terres réservées au fonds de l'éducation et les argentés dûs pour arrérages d'intérêt soient remis au gouvernement provincial.

Cette nouvelle agression des Anglo-protestants contre leurs concitoyens catholiques de différentes nationalités a, comme bien l'on pense, causé une vive émotion parmi ces derniers. Les catholiques de Winnipeg et de Saint-Boniface se sont réunis en assemblée sous la présidence de M. Deegan. Au nombre des personages marquants qui siégeaient à la tribune, on remarquait S. G. Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, les Révds Pères Cherrier, Drummond, Kulawy, O'Dwyer, Trudel, etc. Le président exposa que cette assemblée avait été convoquée pour considérer la question soulevée par la députation qui s'était rendue auprès du gouvernement. Cette députation, ajouta le président, semble ignorer qu'il existe des catholiques dans le pays.

Le prétendu réglemant des écoles contient cependant une clause qui assure des écoles bilingues, en vertu de laquelle les Galiciens peuvent avoir leurs propres écoles ; c'est cette clause que les membres de la députation, pour arriver à leurs fins, veulent faire abroger. Les catholiques ne consentiront jamais à cela ; ils se porteront au secours de leurs coreligionnaires, les Galiciens, et ils insisteront, par tous les moyens possibles, pour que cette clause soit observée.

Puis vient un réstumé du discours de Mgr l'Archevêque, discours qui a déjà paru en entier dans le premier numéro des CLOCHES. Et enfin le journaliste, très bien au courant de la situation, termine en ces termes :

“ Ainsi, voilà la question des écoles qui se réveille avec une violence nouvelle. La conciliation n'a pas eu l'effet de satisfaire les fanatiques. Heureusement, c'est le gouvernement fédéral qui dira le dernier mot et nous ne doutons pas que si le premier ministre se rend au désir du gouvernement provincial, il prendra les précautions nécessaires pour assurer aux catholiques des droits égaux quant à la disposition du fonds des écoles. Après l'expérience du passé, on ne saurait être trop prévoyant.”

Nous offrons au rédacteur de cet important article si plein d'idées justes et de faits intéressants nos plus sincères remerciements.

Mais où en est maintenant ce fameux mouvement en faveur de l'éducation des enfants galiciens ?

D'abord Mgr l'Archevêque a porté un coup mortel à l'action prosélytique de nos frères séparés (Presbytériens, Anglicans, Méthodistes et autres), par son discours du 5 janvier dernier au Club Catholique de Winnipeg; puis il y a eu une assemblée conjointe des catholiques et des protestants à l'hôtel-de-ville de Winnipeg, le 16 janvier.

Avant cette réunion, les catholiques appelés de nouveau par Mgr l'Archevêque au Club Catholique (le 15 janvier), avaient accepté *comme leurs* les résolutions passées par les Galiciens de l'Eglise du Saint-Esprit de Winnipeg et apportées ce soir-là par un comité que la paroisse a nommé d'enthousiasme. Ces résolutions demandent des écoles où la religion, la langue anglaise et polonaise ou galicienne seront enseignées par des maîtres catholiques. C'est ce jour-là que fut préparé le programme que devaient suivre, à l'assemblée du lendemain, les catholiques, d'après la direction donnée par Mgr l'Archevêque.

A la réunion générale du 16 janvier, le ministre Bryce a proposé une résolution tendant à demander sans condition, au gouvernement fédéral, l'argent des écoles.

C'est alors que M. l'Abbé Cherrier a déclaré que si cette résolution ne concernait que les Galiciens, il n'y avait aucune objection; mais que si cette résolution devait s'adopter à tout le pays, il croyait de son devoir de s'y opposer. La raison en est: que, la question des écoles n'étant pas réglée, et les écoles catholiques des centres mixtes ne recevant rien du gouvernement et des municipalités, une demande absolue, sans condition, faite au gouvernement fédéral de remettre l'argent des écoles au gouvernement local, équivaldrait à une admission indirecte du règlement de notre question scolaire; et les catholiques des centres mixtes ne recevraient pas leur part légitime de l'argent des écoles.

Cet acte de M. l'Abbé Cherrier a sauvé la situation que menaçait la résolution du Dr Bryce, et ce fut le dernier coup porté à ce mouvement malheureux.

Le chef de cette agitation, le Dr Reid, est une sorte de médecin-missionnaire venu au pays d'abord pour l'intérêt des missions presbytériennes au milieu des Galiciens, et puis pour établir au milieu d'eux des hôpitaux sous la direction du "Victorian Order of Nurses" (Ordre Victorien des Gardes-Malades).

Il est étrange que le gouvernement ait cru devoir allouer une somme de \$6,000 pour ces hôpitaux établis, ou à être établis, l'un à Yorkton, l'autre à Dauphin et le troisième à Swan River.

Nous craignons fort que cet argent du public ne serve qu'à favoriser les projets de prosélytisme du Dr Reid et d'autres personnages *ejusdem farinae*.

Le Dr Reid a voulu, dans une série de lettres, s'expliquer en donnant cours à son fanatisme doublé d'ignorance historique. Il s'est permis de contredire les données statistiques de Mgr l'Archevêque sur le nombre bien supérieur des Galiciens catholiques. M. l'Abbé Cherrier et le Rév. P. Drummond lui ont répondu victorieusement.

Le Rév. P. Drummond lui a prouvé qu'il n'avait aucun *appui officiel* de ses statistiques contradictoires et il a terminé le débat en

disant que la seule chose claire et certaine qui ressort des lettres du dit Dr Reid, c'est qu'il n'y a pas un seul Presbytérien ou Méthodiste ou Anglican parmi les Galiciens! Et ces braves ministres diront qu'ils ne font pas de prosélytisme! Nous leur demanderons simplement de soigner leurs propres affaires.

À PROPOS DE TEMPÉRANCE.

Tous ceux qui ont souci de la dignité humaine, du bien de la société et du salut des âmes, ne peuvent rester indifférents aux maux enfantés par l'ivrognerie.

Tous poursuivent le même but, chacun a son moyen à lui; il n'est donc pas étrange que j'aie *le mien*.

Remontons d'abord aux causes du mal. Il y en a deux principales: l'occasion et l'intérêt.

Premièrement, l'occasion:

Combien de jeunes gens et pères de famille sont devenus ivrognes sans presque s'en apercevoir et sans se l'avouer à eux-mêmes? C'est ce qui rend ce vice si difficile à guérir. Le débitant de "boissons" a un comptoir au fond d'une grande salle où l'on s'assemble pour parler de l'événement du jour. Un homme rentre pour prendre un verre, donne la main à quelques amis et les invite à prendre un *coup*. Les flâneurs sont là qui attendent leur chance. Ceci n'est-il pas l'histoire de chaque *cinq minutes* du jour et malheureusement, pour plusieurs, de la nuit?

Pour obvier à ce mal, il faudrait que la vente des liqueurs se fit dans un appartement qui n'aurait:

1o Qu'une seule porte d'entrée et de sortie,

2o Aucune communication intérieure avec les autres parties de l'hôtel,

3o Qu'il n'y eût aucun siège pour s'asseoir, comme dans les bureaux de poste, par exemple, où l'on veut que les gens ne fassent que passer.

Ces conditions ont l'avantage de ne pas gêner la liberté et d'éloigner "l'occasion qui fait le larron."

Deuxièmement, l'intérêt:

L'intérêt matériel, la course à l'argent est malheureusement le mobile des actions d'un grand nombre de personnes. Je ne crains

pas de dire que tant que les aubergistes seront *intéressés* à vendre, ils *vendront*, et le dimanche, et aux ivrognes, et aux jeunes gens de 15 à 16 ans. Combien y a-t-il d'hôteliers qui n'ont jamais vendu de boissons aux ivrognes ? ce qu'en conscience ils sont obligés de faire. Combien qui n'ont jamais vendu le dimanche ? Il y a peut-être de nobles exceptions, mais ces exceptions ne font que confirmer la règle générale.

—Mais comment les vendeurs peuvent-ils devenir *désintéressés* ?

—Quand ils seront à gages et qu'ils seront d'autant mieux payés qu'ils auront moins excité leurs pratiques à boire, quand ils seront tenus *responsables* de l'ivresse de ceux à qui ils auront vendu de la boisson. Là est le grand point. Cette redoutable responsabilité que le vendeur feint d'ignorer devant la justice divine, il l'assumera devant la justice humaine, dont *son intérêt* lui en montrera toute la *justesse* : un homme ne s'expose pas à perdre un emploi lucratif, une grasse sinécure, pour faire plaisir à un ami. Mettez le vendeur *responsable* et la *barre* sera fermée aux heures prescrites et les ivrognes mis à la porte.

—Mais qui paiera alors les gages du vendeur ?

—Les municipalités.

En Suède ce sont les municipalités qui, d'après les lois gouvernementales, possèdent les hôtels, vendent la boisson et emploient les gros bénéfices, qu'elles en retirent, à secourir les pauvres, les orphelins, les hôpitaux. Elles ne peuvent garder qu'un profit de 16 par cent—en certains lieux, 15 seulement—pour entretien de chemins, de trottoirs, d'éclairage, c'est-à-dire, pour toute amélioration dont elles ont le contrôle.

L'expérience a prouvé que, pour garder les conseillers *désintéressés*, il n'était pas prudent de mettre à leurs dispositions *tout* le bénéfice réalisé. La loi doit pourvoir à ce qu'ils n'aient le contrôle que de l'intérêt de 15 à 16 par cent du capital engagé.

Quoi ! les statistiques démontrent que 40 millions de piastres sont dépensées pour l'usage des *boissons*. Là-dessus, le gouvernement fédéral retire peut-être 8 millions, les gouvernements provinciaux, quelques cent mille, où va le reste ?

Pourquoi les honnêtes citoyens qui paient pour l'entretien de nos prisons, de nos asiles d'insensés qui regorgent d'ivrognes, ne se compenseraient-ils pas en employant à leur profit les millions qui vont s'engouffrer ailleurs ?

Par ce système, ceux qui ne sont pas les esclaves de leurs passions conservent leur liberté, les autres sont mis au rancart.

Ce système n'est pas parfait, parce que la perfection n'est pas de ce monde, mais . . . ayez-en un meilleur et j'applaudirai des deux mains. En ôtant *l'occasion* et *l'intérêt* dans la vente de la boisson, un peuple réputé ivrogne est devenu sobre. Pourquoi ne pas essayer ?

On a bien essayé la prohibition, et pourtant ce n'est qu'un système de gens à la vérité bien intentionnés mais vivants dans la lune. Pourquoi alors refuser un moyen qui a déjà réussi à des gens qui habitent la terre ?

VIATOR.

DING ! DANG !

—Nous avons reçu un mémoire du T. Rév. P. Lacombe sur la " Colonie des Métis " placé sur l'ancienne mission de " Saint-Paul des Cris," sur les bords de la branche nord de la Saskatchewan. Nous n'avons pas l'espace suffisant pour publier maintenant cet intéressant mémoire; mais nous croyons que le bon Père Lacombe nous excusera facilement quand il aura lu, sur ce sujet, la lettre si sympathique de notre digne Archevêque toujours heureux de patroner toutes les œuvres catholiques et nationales de notre jeune pays.

* * *

—Nous publierons plus tard la lettre de Mgr l'Archevêque répondant aux critiques dirigées contre le Rév. P. Lacombe et les quêtes faites, en ce moment dans la Province de Québec, en faveur du diocèse de Saint-Albert.

* * *

—Le vénérable Père Lacombe appelle nos CLOCHES " mignonnes." Merci !

Colonisation de l'Ouest-Canadien

A QUI LA FAUTE ?

Ce titre d'un article du distingué rédacteur de *La Vérité*, de Québec, a attiré notre attention et exige de nous quelques réserves.

M. le rédacteur de *La Vérité* semble être sous l'impression que Mgr Taché n'a pas fait tout ce qu'il devait pour la colonisation. Qu'il nous soit permis de dire, en cette circonstance, que l'illustre Mgr Taché a fait énormément pour la colonisation de ce pays, car ceci semble être ignoré. En effet, le toujours regretté archevêque a dépensé des sommes considérables à cette fin, plus de \$14,000 dans une seule circonstance. Il a fait des appels chaleureux au vénérable épiscopat et aux fidèles de la Province de Québec. Combien de particuliers, de familles n'a-t-il pas aidés à s'établir dans ce pays ? et cela à grands frais. Dans une série de lettres publiées en 1894, en réponse aux attaques du journal *Le Canada*, Mgr Taché a parfaitement bien expliqué et justifié sa conduite. La plus remarquable de ses lettres se trouve dans la nouvelle édition de l'« Esquisse sur le Nord-Ouest, » publiée récemment par Messieurs C. O. Beauchemin & Fils. La voici :

RIVIÈRE-ROUGE, 7 Février, 1859.

Canadiens-français de cœur autant que d'origine, je verrais sans doute de préférence nos terres occupées par quelques-uns de nos braves et respectables habitants du Bas-Canada, si pour des raisons particulières et exceptionnelles, il leur faut s'éloigner du lieu qui les a vus naître, s'ils sont décidés à prendre le bâton de pèlerin, au lieu de les voir se diriger vers les États-Unis, j'aimerais mieux les voir venir à la Rivière-Rouge. Ici, du moins, leur foi ne serait pas exposée ; s'ils n'ont pas tous les avantages matériels désirables, ils auront en compensation des avantages d'un ordre supérieur. Leurs enfants trouveront ici des maîtres et maîtresses qui, en éclairant leurs esprits, formeront leurs cœurs à la vertu. L'expérience de tous les jours me permet de leur promettre des prêtres zélés, qui seront véritablement leurs pères, et qui, ici comme dans

la patrie, leur diront dans la langue de leurs mères, et les bienfaits de leur Dieu et l'amour qu'ils lui doivent. Ce que je puis leur promettre encore, c'est l'intérêt affectueux que leur porte déjà et que leur portera toujours le pasteur sous la houlette duquel ils viedraient se ranger. L'évêque de Saint-Boniface, Canadien comme eux, leur frère par conséquent, leur ami, éprouvera une véritable jouissance s'il lui est permis de leur venir en aide, et s'engage volontiers à consacrer au bonheur de ces nouveaux venus, comme à celui du reste de son peuple, tout ce dont il peut disposer.

Personne, au reste, n'a plus de droit à l'occupation de cette vallée de la rivière Rouge, et même de la rivière Saskatchewan, que les Canadiens d'origine française. Ce sont nos pères, ces hardis pionniers de la civilisation, qui, les premiers, ont pénétré jusqu'ici. Rien de plus naturel que de voir nos frères s'emparer de nouveau des terres découvertes par leurs ancêtres et consacrées par eux à devenir le théâtre de la régénération des races infortunées qu'ils y trouvèrent.

Remarquez que cette lettre est publiée depuis trente-cinq ans, tant en français qu'en anglais, qu'elle est dans les archives publiques, à quelques pas du bureau de votre rédaction (*).

Il reste vrai pourtant que ce grand prélat a redouté et avec raison le régime nouveau. Il a prévu les tristes conséquences qui s'en suivaient pour les *gens du pays* bien exposés à perdre et leurs biens et leurs heureuses qualités sociales au contact des nouveaux-venus.

Mgr Taché avait pressenti ce qui est arrivé pour nos écoles catholiques supprimées en 1890. Sans vouloir exonérer les nôtres de tout blâme, nous devons à la vérité de dire que c'est grâce au mot d'ordre des loges maçonniques que le coup a été porté; sans doute la secte a mis à profit les fautes de nos compatriotes, mais elle s'est surtout appuyée sur le fanatisme de la majorité protestante, et c'est cette dernière qui nous a enlevé nos écoles. Il n'en a tenu qu'aux catholiques de la Province de Québec et à tous ceux du Dominion de nous faire recouvrer nos droits de 1890, et jusqu'en 1896, surtout en 1896 alors que le bill remédiateur pouvait consacrer pour toujours nos droits scolaires; mais, comme l'a dit le Sou-

(*) Ottawa.

verain Pontife : " ce qui est plus déplorable encore, c'est que les catholiques canadiens eux mêmes n'aient pas su se concerter pour défendre des intérêts qui importent à si haut point au bien commun, et dont la grandeur et la gravité devaient imposer silence aux intérêts des partis politiques, qui sont d'ordre bien inférieur."

Ces réserves faites sur la principale partie de l'article en question, nous sommes heureux d'en citer la conclusion :

Quant à la question des écoles, nous ne voulons certes pas excuser, en aucune façon, les Greenway et les autres fanatiques qui ont voté la loi inique. Mais cette persécution n'a-t-elle pas été provoquée, en quelque sorte, par l'incurie et la mauvaise administration de certains hommes politiques bien connus de là-bas ? Nous l'avons entendu affirmer par des hommes compétents.

Puis, en face de la persécution, au lieu de s'unir comme un seul homme, les Canadiens-français du Manitoba, comme ceux de la province de Québec, ne sont-ils pas restés stupidement divisée en *bleus* et en *rouges*, assurant ainsi le triomphe de l'injustice ?

Il nous semble que la façon paisible et délicate dont le Rév. P. Moïse Blais, missionnaire-colonisateur, et plusieurs de nos curés missionnaires du diocèse de Saint-Boniface, a fait connaître dans la province de Québec les ressources de notre pays, a été et est encore un *moyen pratique* d'amener chez nous des colons de la province de Québec sans *déraciner* aucunement ceux qui ne songent pas à quitter la province de Québec.

S. G. Mgr des Trois-Rivières, dont le diocèse est si restreint, ne redoute nullement l'action du bon Père Blais, secondé par des curés très-distingués et très-patriotiques. Cependant nous sommes bien prêts à examiner d'autres moyens encore plus pratiques et plus efficaces qui nous seraient suggérés, mais nous n'espérons pas arriver à la perfection. Avant tout il faut nous entendre puisque nous travaillons pour la même cause. Dieu veuille que tout le monde le comprenne bien !

LES GALICIENS ET L'ÉGLISE DU SAINT-ESPRIT À WINNIPEG.

Il est à regretter que cette église et son personnel aient été oubliés dans l'almanach religieux du diocèse.

Cette église, centre religieux de toute la population galicienne éparsée dans les colonies, a déjà fait un bien incalculable.

C'est le Rév. P. W. Kulawy, curé, et le Rév. P. Groetshel qui s'occupent des colonies galiciennes de Saint-Norbert, Beauséjour, Broken Head, Cook's Creek, Gonor, Pleasant Home, Stuartburn, Dauphin, Sifton, etc., etc.

Le Rév. P. Suffa visite Gretna et Morden, centres allemands. Le Rév. Père Cordès agit comme vicaire.

Il nous manque deux Pères allemands pour les colonies de Neudorf et Mariahilf, et deux Pères sachant le polonais pour prendre soin des colonies galiciennes peu populeuses.

LES GALICIENS COMME COLONS.

Les Galiciens sont laborieux, sobres et très-économes : ils font d'excellents colons, car ils trouvent, *dès la première année*, leur subsistance sur leur *homestead* (lot gratuit). Ceci paraît incroyable, mais rien de plus vrai. Au besoin, ils cultivent la terre sans *chevaux*, sans *boeufs*, sans *charrue* ! Alors comment ? *avec une pioche* Ils se bâtissent des huttes très chaudes avec quelques petits trembles (une charge) et de la tourbe. Nous croyons dire qu'il est injuste et de mauvaise politique de les attaquer comme colons. En outre, c'est une population religieuse, paisible et morale. Que veut-on de plus ?

LES DOUKHOBORS.

Nous n'oserions pas dire la même chose des Doukhobors ! Ce sont des gens paisibles, laborieux et très-hospitaliers. Mais ils sont *panthéistes en religion* et *socialistes en principe* devant l'État.

Ils n'ont ni temple, ni prêtre. Ils ne croient ni au baptême, ni

à aucun autre sacrement. Ils n'admettent pas le principe de l'autorité d'un homme sur un autre et ils croient aux *unions* libres! Ils refusent de faire enregistrer les naissances, les mariages, les sépultures. Ils sont légumistes. Ils ne sont donc aucunement comparables aux Galiciens.

DISTRICT DU YUKON.

“ J'ai fait bien des voyages cet automne. J'ai ouvert la mission de 'Gold Run' où j'ai eu chaque mois 30 à 35 mineurs à la messe. Je vais aussi sur le 'Sulphur Creek' une fois par mois, mais cette mission n'est pas aussi brillante. J'ai toujours au-delà de 100 personnes à la messe sur le Dominion où je donne la mission deux fois par mois.—(Lettre du Rév. M. O. Corbeil à Mgr l'Archevêque).

COURS D'ÉCOLE NORMALE À SAINT-BONIFACE.

La situation du Cours d'Ecole Normale tenu, chaque année, à Saint-Boniface, pour les maîtres et maîtresses destinés aux écoles françaises, n'est pas ce que nous désirerions, puisque nous n'en avons pas le contrôle; néanmoins nous en tirons parti pour nous conformer à la direction du Saint-Siège dans l'Encyclique *Affari vos*.

AUX PRIÈRES.

La Révérende Sœur Marie-Christine Talon-Lespérance, de la Communauté des RR. SS. Grises, décédée à Saint-Boniface le 5 février, munie de tous les sacrements religieux et entourée des prières de ses Sœurs.

LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARCHEVÊCHÉ.

Tous ceux qui ont en leur possession des livres de la bibliothèque sont priés de les rapporter ou, au moins, de nous avertir qu'ils ont emprunté ces livres, car nous trouvons plusieurs collections incomplètes.

UN MARDI GRAS AU BON VIEUX TEMPS.

..... "Allons, mes gars ! la saison avance nous avons encore toute une *cartelle* à battre, et puis il ne faut pas compter sur cet après-midi le 'Mardi Gras,' vous savez !" Ainsi parlait à ses fils le père José les coudes appuyés sur la table et caressant lentement sa longue barbe grise ; et après avoir dégusté un substantiel déjeuner et rendu grâces à Dieu, six jeunes gens, six fier-à-bras, saisissaient aussitôt leurs énormes tuques à pompon et prenaient le chemin de la grange.

Toute l'avant-midi durant, le vent souffla, les fléaux tombèrent lourdement sur le pavé et l'écho gémit sous l'action des travailleurs. On ne s'arrêta même pas pour *tirer la touche* traditionnelle. Pouvait-on oublier qu'on allait se donner un congé ?

De son côté, mère Stasi n'était pas moins prudente. Elle savait par expérience que si le "Mardi Gras" excitait partout la gaieté, partout aussi on devait lui faire les honneurs d'un personnage.

"C'est juste," disait-elle, et elle se prêtait aux vieilles coutumes avec la meilleure grâce du monde : "Tiens, Suzette, tu vas faire le ménage, étendre les *catalognes*, mettre tout en ordre tandis que je vais faire quelques galettes" Et bientôt le crépitement rapide de la graisse bouillante mêlait sa voix aux glou-glou plus lents d'une épaisse soupe au pois ; puis, tandis que la jeune fille courait ici et là, fredonnant quelque petite chansonnette de sa voix douce et légère, la mère roulait la pâte, plongeait et repêchait quantité de *beignes* dorés et odoriférants tout en faisant filer quelque plainte du Bon Vieux temps.

Enfin midi sonna : c'est l'heure du dîner. L'appétit ne manque pas au travailleur et de même que toute la famille avait bien fait sa besogne, toute la famille fut ponctuelle au repas. Déjà chacun a pris sa place et se prépare à avaler force soupe, se promettant bien de porter ensuite atteinte à l'immense *brique de lard* qui tremblotte sur la table, quand tout-à-coup une voix grêle se fait entendre : "Oubliez-vous que c'est aujourd'hui fête ?" "Un p'tit coup d'appétit, m'man," répond l'aîné des garçons. "Ça préparera la voie," ajoute le vanneur en se frottant la gorge que la poussière n'avait pas trop respectée. Et mère Stasi, la cruche à la main et faisant *la tournée*, par douze fois remplit son énorme verre de son vin le plus délicieux. Nos convives n'en demandaient pas davantage quand ils virent s'ajouter au menu ordinaire et des côtelettes,

et des gâteaux, et des *beignes*, et des *confitures* ; bref, le repas prenait toute l'apparence d'un festin. "C'est dommage que le Mardi Gras ne vienne pas plus souvent," dit le plus affamé ; "Mais, . . . c'est ce qui le suit !" remarque un deuxième. "Avec une petite lèche de pain pour tout soutien, je gage que tu n'aurais pas laissé dormir ta pipe toute l'avant-midi," ajouta un troisième Et tout en badinant, chacun s'efforce de faire honneur aux différents mets, le mieux qu'il peut, en les croquant à belles dents. On en était à savourer le dessert quand tout-à-coup se fit entendre un vacarme de démon : des cris, des chants, des ris à gorge déployée, des éclats de voix, des clameurs de toute sorte retentissent du dehors : C'est la Mardi Gras avec sa troupe. Le plus célèbre bouffon du quartier, énorme courtaud surmonté d'une énorme bosse, affublé d'un manteau aux mille couleurs, portant chapeau persan, masque à l'éthiopienne, sceptre de bois, s'avance, d'un pas cadencé en se donnant des airs de noblesse, et en chantant :

Rouli, roulant,
Ma boule roulant,
En roulant, ma boule roulant,
En roulant ma boule.

On lui ouvre la porte toute grande, et il entre suivi de ses confrères : la plupart jeunes gens ayant la figure peinte, moustache postiche, et revêtus des costumes les plus bizarres. Et tous de répéter :

En roulant, ma boule roulant,
En roulant ma boule,

Le Canadien entre vite dans les sentiments de l'entourage ; en un instant toute la famille est sur pied. Le père José lui-même ne fait pas exception. "Tonnerre d'un nom," dit-il au Mardi Gras, "vous chantez comme un rossignol, Monsieur." "Eh ! père José, que serait-ce donc avec un filet ?" "Eh ! puis une petite croûte aussi, n'est-ce pas ? Le Mardi Gras ne vit pas de pain." "Alors, rien de plus facile de vous satisfaire, Monsieur," et, se tournant du côté de mère Stasi et de la jeune Suzette : "De quoi traiter ces messieurs ?" Et peu après le père José remplissait de vin de *gadelles* un goblet qu'il présenta au "Mardi Gras." "Du p'tit vin !" dit celui-ci tout étonné ! "mais, c'est oublier les coutumes, père José ; l'an dernier, on nous traitait avec du whisky, du rum, de la jamaïque !" "Oui ! mais, mon vieux, regarde," et il montrait la grande croix noire appendue au

mur, "la tempérance ! tu sais !" "Toujours la même réponse. Il me semble, au moins, qu'on aurait dû faire exception pour le 'Mardi Gras.' Mais, n'importe"; et prenant son verre :

A la claire fontaine,
M'en allant promener,
J'ai trouvé l'eau si belle,
Que je me suis baigné ;

Et faisant une gracieuse révérence à la timide jeune fille,

Il y a longtemps que je t'aime,
Jamais je ne t'oublierai.

"Feu !" ajoutait-il, et le vin se mettait en route. "Maintenant, amis, suivez mon exemple." Et, pour lui, il continuait à chanter. Son répertoire était inépuisable. Romances, chants patriotiques, chansons comiques, il savait de tout et donnait de tout avec la même facilité. Sa voix prenait tous les tons et rendait toutes les nuances. Chantait-il : "La Belle Française," "Nous Etions Trois Capitaines," il était jovial, folâtre. Chantait-il : "Un Canadien Errant," "Avant Tout Je Suis Canadien," "O Canada, Mon Pays," sa voix était toute vibrante et toute sympathique. Chantait-il : "Les Bossus," il devenait acteur achevé et pantomime parfait en attaquant cette strophe à lui si favorable :

Tous les bossus ont ordinairement
Le ton comique et beaucoup d'agrément.
Quand un bossu se montre de côté,
Il règne en lui certaine majesté,
Qu'on ne peut voir sans être enchanté.

Mais, *celeris gaudentibus horæ*, le temps passait vite et il fallait songer à visiter tous les amis du *rang*. Cependant on ne pouvait partir sans danser une gigue : c'eût été aller contre les coutumes, sans raison. "Allons, père José," dit l'un de la bande, "il faut battre la mesure." Et aussitôt, les bigne . . . bigne . . . bagne . . . retentissaient sur le plancher, et le héros du jour de battre du talon et de la semelle et ses compagnons de chanter à à pleins poumons.

Ce fut là la dernière scène de cette heure de délices. On se dirigea vers le voisin sur le chant de :

Malbrough s'en va t-en guerre,
Mironton, mironton, mirontaine.

Là troupe avait gagné six membres : les fiéaux allaient aussi prendre leur congé

Le soir venu, chacun était rentré dans son foyer et se préparait à assister au repas de famille — au fricot. Chez le père José on attela la grande Fanchette au grand *berlo* bleu, et clopin-clopant, on se rendit chez le grand-père Minique. On ne fut pas des premiers rendus. Déjà les invités, fils et filles, gendres et brus, petits-enfants et arrière-petits-enfants remplissaient la maison. Grand-mère Gritoche roulant deux petits yeux noirs derrière ses deux épaisses vitres de lunettes et portant bonnet blanc garni de franges et de dentelles, préside au fricot. C'est elle qui fait les réceptions à l'arrivée de chaque invité ; elle le salut par un double baiser dont l'exemple gagne tous les témoins. C'est elle aussi qui préside au repas. Quand la table est dressée, qu'on y a placé en ordre des carafes de vin, des dindons farcis, des plats de *ragoût aux boulettes* et des saucissons, des rôtis sentant leur ail à dix pieds à la ronde, des pâtés, des gâteaux et des confitures, grand-mère Gritoche invite les assistants à s'approcher. " Ici, Le Gros," c'est ainsi qu'elle appelle le grand-père Minique ; " là, José," et elle assigne à chacun sa place.

Qu'on sut faire honneur au festin, cela va sans dire ; malgré l'absence de boissons capiteuses, le repas fut gai, bruyant même : cœur joyeux vaut mieux que tête échauffée. Les plus belles voix chanterent diverses chansons : chansons à boire, chansons d'amour, chansons populaires, etc. " Vive la Canadienne " eut son tour plus d'une fois. Le repas fini, les jeunes gens, cousins et cousines passaient au salon pour jouer à *La Toilette à Madame* ; les hommes mariés se groupaient dans un coin pour causer politique ; les femmes se groupaient dans un autre coin pour se livrer à leur bavardage. Tout esprit observateur en cette circonstance eut eu ample matière à s'exercer : il eut pu contempler l'un des plus beaux tableaux de mœurs qu'on puisse imaginer. Les cris de joie des jeunes gens, les ricanements des dames, les gros éclats de rire de grand-père Minique, de ses fils et de ses gendres, tout annonçait qu'un sans-gêne, qu'une bonne humeur, qu'un gaieté franche régnaient dans tous les cœurs.

On en était donc à s'amuser, de tous côtés, quand soudain les sling sling d'un violon firent comprendre que le *bal* allait s'élever.

“Aux vieux à donner l'exemple,” dit soudain une jeune voix. Grand'mère Gritoche ne se le fit pas dire deux fois ; et malgré ses soixante-dix-huit ans, la voilà rien que sur un talon : “Allons, Le Gros, cette année encore, nous danserons notre *reel* ; tu te souviens, nous n'y avons pas manqué depuis notre mariage.” Et le bon vieillard de déposer sa pipe sur la cheminée et de s'avancer en se redressant, suivi de son fils aîné avec sa femme. Jamais *reel* à quatre ne fut suivi plus attentivement. Chacun admirait la prestesse et la souplesse des grands-parents. On les aurait pris pour des jeunes gens déguisés en vieillards. Après eux, vint le tour des jeunes : ils surent en profiter. Jusqu'à onze heures et demi, cotillons, danses rondes, *reels* à quatre se succédèrent sans interruption. Alors, on voulut, comme par le passé, terminer le carnaval par une histoire du grand-papa. Comme tous les vieillards, grand-père Minique aimait à conter. On l'entoura de tous côtés, et il commença comme suit :

“Ce que je vais vous conter, ça n'est pas une histoire inventée, mais un fait qui s'est passé quand je n'étais que petit garçon. Il y avait tout près de chez mon pere une famille nombreuse — la famille Chicotte. Le père était un homme énergique et une fois qu'il avait pris une résolution, il se serait laissé arracher un à un tous les poils de la barbe plutôt que d'y démordre : malheureusement, il prenait ses résolutions sur le tard quelquefois. De plus, il donnait le plus grand soin à ses affaires et laissait à sa femme l'éducation de sa famille. C'était bien mal, car mère Chicotte n'était pas à la hauteur de la situation. Quoique d'une piété angélique, elle était d'une faiblesse de caractère extraordinaire. Aussi, dès leur bas âge, les enfants furent-ils habitués à faire leurs quatre volontés et grandirent-ils dans tous leurs caprices. A quinze ans les petits grimauds se croyaient hommes faits et il fallait les *greyer* comme de petits seigneurs, et les fillettes *faisaient les grandes* dès l'âge de treize ans. Et alors, la mère ne pouvait fournir à faire des toilettes : robes bleu-pâle pour le printemps, blanc-crème pour l'été, brun-clair pour l'automne, noir-luisant pour l'hiver ; et puis c'étaient de petits souliers fins, des manchons, des *voiles*, des *épinglettes*, des chaînettes et que sais-je encore ! C'est que jeunesse Chicotte était volage, si jamais il en fut. La toilette et les veillées étaient leur unique occupation. Aussi n'y avait-il pas de bals à deux lieues à la ronde sans qu'ils en fissent partie

Cependant, le curé avait toujours l'œil au guet, et rien lui échappait. Très souvent il avait réprimandé vertement mère Chicotte de sa négligence. 'Vous avez bien raison, répétait toujours la mère éplorée, mais que j'aïlle donc dire cela à mes filles, elles me répondraient qu'elles sont assez âgées pour savoir ce qu'elles font, qu'elles savent se conduire, qu'elles s'amuseinent innocemment et puis, Monsieur le Curé, il faut bien que jeunesse se passe !' 'Ça c'est de la sensiblerie,' interrompait vivement le curé, 'vous êtes coupable aux yeux du Bon Dieu, mère Chicotte.'

"Mais c'était toujours en vain. Ce que voyant, le bon curé eut recours à un moyen énergique. Un bon dimanche, fulminant contre les désordres qui s'introduisaient dans sa paroisse, il dit ces paroles : 'Parents aveugles, qui suez d'un soleil à l'autre pour l'amour de vos enfants, pourquoi ne pas leur procurer le seul bien durable ! . . . vous vous préparez de cuisants remords, d'amers regrets, vous qui laissez vos enfants boire librement à la coupe empoisonnée des plaisirs défendus . . . vous exposez grandement votre salut, et au jour du jugement les murs de cette église témoigneront des avertissements que vous aura donnés votre pasteur du haut de cette chaire.'

"Cette fois, père Chicotte fut touché, et il se dit en lui-même : 'Il a raison . . . les choses vont changer.' Le soir venu, voilà nos petites demoiselles, toute pimpantes, les cheveux frisés, la figure fardée, et toute prêtes à partir. 'Ah !' dit le père d'une voix grave, 'vous n'étiez pas au sermon ?' 'Bah !' repartit la plus jeune des danseuses, 'avec Monsieur le Curé, il faudrait être des saintes à auréole.' 'Je n'entends pas badiner ; pas de bal pour vous ce soir !' 'Nous allons voir !' dit l'aînée en se dandinant. 'Vlan !' pour toute réponse elle reçut un violent soufflet . . . et elle comprit qu'elle n'avait pas affaire à sa mère.

"Jusqu'au dimanche suivant — le dimanche gras — on n'entendit plus parler de danse. Mais ce jour-là les jeunes Chicotte parlèrent d'aller, après la messe, prendre le dîner chez un oncle. Le père ne s'opposa pas, mais à la condition expresse que tous seraient de retour au souper. Mais, bernique ! Le dimanche se passa, le lundi se passa, le mardi se passa et les jeunes gens ne revinrent pas. Ce ne fut que vers les trois heures du mercredi matin qu'ils firent leur apparition ! Quel genre de réception leur réservait le père Chicotte, je vous laisse à penser : il entra dans une violente colère . . . et supplia Dieu de punir lui-même ses enfants.

Dieu ne fut pas sourd à sa prière. Dès le matin du Mercredi des Cendres, au lever du soleil, alors que la famille Chicotte était déjà debout, la plus jeune des danseuses vit sortir du bois une . . . puis deux . . . puis dix . . . puis cent voitures, s'avancant, à toute vitesse, vers la maison. 'D'où viennent donc ces voitures?' se dit-elle toute surprise. 'Comment se fait-il qu'elles puissent aller si vite, à travers le champ, par plus de quatre pieds de neige?' Elle se rappelle les paroles terribles de son père et comprend qu'elle est en face du surnaturel. 'Venez donc voir!' s'écrie-t-elle toute effrayée. Et aussitôt tout le monde se presse dans les fenêtres. La terreur s'empare de tous. L'aîné surtout est frappé d'épouvante; il pleure comme un enfant, et il s'écrie que le diable vient s'emparer de lui. Cependant, les voitures s'avancent; arrivées à trois arpents, à peu près, de la maison, elles s'arrêtent après avoir décrit comme un demi-cercle. Alors de jeunes couples descendent galamment, et, tour à tour chaque voiture semble descendre sous terre. Bientôt le champ est couvert de danseurs et de danseuses dansant si légèrement qu'ils semblent ne pas toucher la neige de leurs pieds. Nul doute! l'enfer vient témoigner de la joie qu'il a ressentie les jours précédents. Les témoins de ce spectacle horrible, comprennent la leçon. Tous tombent à genoux et commencent la récitation du chapelet; peu à peu les voitures sortent du sol et disparaissent dans le bois avec leurs voyageurs. La famille Chicotte devint le modèle de la paroisse."

"Hurrah pour *pépère!*" crièrent à la fois tous ceux qui l'entouraient.

Minuit sonna, et quelques minutes après, fils et filles, gendres et brus, petits-enfants et arrière-petits-enfants partaient la plupart en chantant: "Bonsoir, Mes Amis, Bonsoir." Le Mardi Gras était fini!!

"ESQUISSE SUR LE NORD-OUEST PAR MGR TACHÉ."

Deuxième édition à vendre comme livre de prix. Avis à Messieurs les Curés et à Messieurs les Commissaires d'Ecoles.

Prière de s'adresser à l'Archevêché ou à Delle Kéroack, libraire.



NÉCROLOGIE.

Vendredi, 7 février, les RR. SS. Grises conduisaient à sa dernière demeure "Sœur Marie-Christine," décédée le 5 février.

La messe solennelle de Requiem fut chantée par M. l'abbé Viens, curé du Portage de la Prairie et parent de la défunte. M. l'abbé Béliveau et M. l'abbé Trudel assistaient comme diacre et sous-diacre. Au chœur, on remarquait M. le Vicaire-Général, M. l'abbé Messier, chapelain ; le R. P. Hudon, Recteur du Collège ; le R. P. Magnan, Vicaire des Missions ; M. l'abbé Leclair, Archiviste de l'Évêché, et MM. les abbés Chouinard et Poitras ; une nombreuse assistance, venue pour donner un dernier témoignage d'estime à la regrettée défunte, se pressait dans la chapelle de la Maison Vicariale.

Sœur Marie-Christine Talon-Lespérance naquit à la Présentation, P. Q., le 3 juillet 1828. Elle fit son éducation au Pensionnat des Sœurs de la Congrégation N. D., à Saint-Hyacinthe, et entra au Noviciat des SS. Grises, à Montréal, le 10 mai 1850. Le 19 juin suivant, Sœur Marie-Christine partait pour la Rivière-Rouge. Pendant le voyage, elle put continuer ses mois de probation ; car la petite caravane partie de Montréal le 19 juin, sous la conduite de la R. Mère Valade Supérieure des SS. Grises de la Rivière-Rouge, ne débarquait sur les bords de cette rivière que le 20 septembre suivant, après avoir éprouvé tous les ennuis et toutes les fatigues inévitables d'un si long et si pénible voyage.

Le 12 mai 1852, elle fit sa profession religieuse. Ce fut Mgr Provencher qui reçut ses vœux. C'était l'année de l'eau haute. On se hâta de finir la cérémonie, car l'eau entrainait dans la chapelle. Le Saint Sacrement fut transporté à l'étage supérieur : quelques heures après, le parquet de la chapelle était couvert de plusieurs pieds d'eau.

En 1876, Sœur Marie-Christine fonda la première école : Saint-Vital. Elle y fit un bien immense dont on se souvient encore aujourd'hui.

En 1873, elle fut nommée pour la mission du Lac Labiche, N. O., et y demeura comme Supérieure du Couvent, pendant quatorze ans. Rappelée ensuite à la Maison-Mère, à Montréal, elle revint peu après, à Saint-Boniface où elle fut nommée économiste des Missions du Nord.

C'est dans ce dernier emploi où elle mettait tout son zèle et toute son énergie, comme elle l'a toujours fait dans tous ceux dont elle a été chargée, que Sœur Marie-Christine s'est endormie pieusement dans le Seigneur. *Beati mortui qui in Domino moriuntur.*

A. LEMAY

SAINT-BONIFACE, MAN.

BOIS!

BOIS!

Pin
Cèdre
Sapin
Tilleul d'Amérique
Lattes



"B. C. Spruce"
"Manitoba Spruce"
Chêne Rouge
Chêne Blanc
Bardeaux

*Tilleul pour Plafonds
Planchers d'Erable, prêts pour la Peinture
Piquets de Cèdre*

Toute Espèce de Boiseries Fines; Châssis et Portes de Toutes Sortes;
Bois de Corde et Charbon Dur et Mon

Etant le seul Marchand de Bois Canadien Français de Winnipeg
et de Saint-Boniface, je sollicite le patronage du public et particulièrement
celui de mes compatriotes.

COIN DES RUES TACHÉ ET PROVENCHER

J. A. CUSSON,

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

SPECIALITE :

Charpente et
Menuiserie



PLANS et
SPECIFICATIONS

Fournis sur
Commande



OUVRAGES
GARANTIS et
EXECUTES
PROMPTEMENT

Pour références, je ne saurais vous recommander autres
choses, que d'examiner vous-mêmes les constructions que
j'ai faites par le passé, et d'interroger tous, sans excep-
tions aucunes, les propriétaires et vous aurez par là tous
les renseignements voulus sur mon ouvrage. Je
fais mes plans et surveille mes constructeurs moi-même.

Atelier : Coin de la rue St Joseph
et de l'avenue Provencher **Residence :** Rue
Desautels
SAINT - BONIFACE